
CRÈCHES :

DES LENDEMAINS

QUI DÉCHANTENT

Catherine François*

La première crèche à Bruxelles a vu le jour le 25 décembre 1845 au n°50 de la rue aux Laines sous l'impulsion de la Société Royale de Philanthropie de Bruxelles. L'idée étant qu'il était nécessaire de créer un lieu de garde de meilleure qualité que les garderies privées pour enfants développées aux abords des usines et ateliers. Ces crèches du XIXe siècle étaient essentiellement destinées aux mères ouvrières qui travaillaient massivement à l'usine.

Plus de 150 ans plus tard, les crèches se retrouvent dans une situation plus que précaire. Les places dans les crèches manquent, les gardes d'enfants malades sont insuffisantes, celles des enfants en âge préscolaire et scolaire font indignement défaut.

De nombreux parents, de nombreux travailleurs du secteur de la petite enfance sont aujourd'hui victimes du manque de responsabilité de l'Etat Fédéral, en matière de gestion des structures d'accueil. La partie francophone du pays se retrouve handicapée par la diminution d'intervention du Fond d'Equipement(1) et de Services collectifs (le très célèbre FESC) qui intervient pour une partie dans le financement de structures d'accueil de la petite enfance.

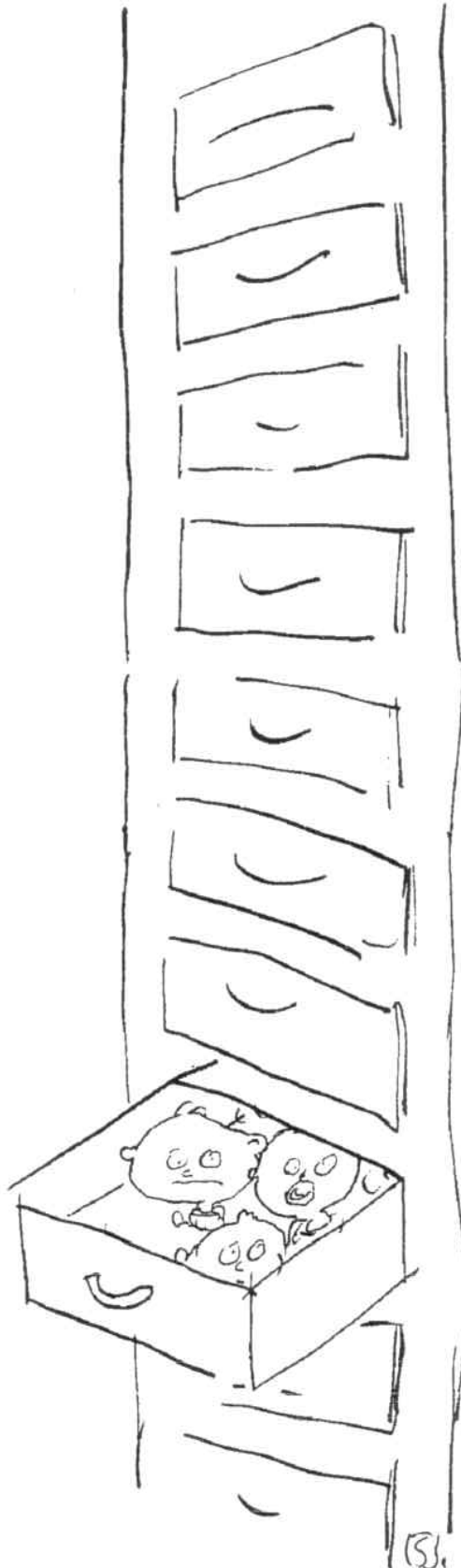
La perte actuelle des subsides alloués aux structures d'accueil compromet dangereusement l'existence de nombreuses structures. En pratique, 20000 pertes d'emploi menacent ce secteur parallèlement à une diminution draconienne du nombre de places dans les crèches.

Cette mesure qui défenestre une grosse partie du secteur de la petite enfance est non seulement injuste à l'encontre des travailleurs, acculés à la précarisation, mais également discriminante à l'égard des femmes.

Car c'est avant tout le travail des femmes que l'on remet indirectement en cause, les femmes qui, depuis des décennies, ont dû lutter seules pour acquérir le droit au travail, véritable outil d'émancipation.

Renvoyer les bébés à la maison, c'est aussi renvoyer les femmes au foyer, ce n'est pas faire preuve d'une réelle politique d'égalité des chances et d'émancipation.

Pour paraphraser Michel Jadot, les mesures discriminantes à l'égard des femmes s'empilent comme des tapis à la mosquée, au rythme d'une crise socio-économique qui touche exclusivement les plus précarisés d'entre nous. Les exemples sont hélas nombreux : désavantages dans le système de pension et de prépension,



discriminations des allocations familiales, de chômage, des temps partiels. Toutes les récentes mesures budgétaires sont prises au détriment des femmes. Nous sommes encore une fois trop passives devant la volonté de ceux qui rêvent chaque jour notre retour au foyer... Nous savons pourtant que l'égalité ne se décrète pas, ne se reçoit pas mais qu'elle se conquiert...

Il n'est pas inutile de rappeler que les structures d'accueil adaptées aux besoins des enfants et aux nécessités professionnelles des parents sont plus qu'insuffisantes à Bruxelles et en particulier dans les communes de la première couronne communément appelées communes pauvres. C'est un véritable parcours du combattant pour les futurs parents de ces communes en difficulté : la liste d'attente pour une place dans une crèche communale est en moyenne d'un an et demi, c'est dire l'inconfort actuel surtout pour ceux et celles qui ne possèdent pas des moyens financiers suffisants. Cette situation est plus que choquante... Il est donc plus aisé d'être parents à Woluwé-St-Lambert, Ganshoren, Uccle, Auderghem ou Watermael plutôt qu'à Anderlecht, Forest, St-Josse, Molenbeek et Saint-Gilles. Les crèches communales et privées de certaines communes riches peuvent s'octroyer, elles, le luxe d'une sous-occupation privilégiant ainsi le confort des bambins au détriment des autres crèches, qui n'ont pas, elles, cette aisance.

La subsidiarité des milieux d'accueil est plus qu'incertaine et nécessite que les différents niveaux de pouvoirs compétents se mettent autour de la table pour assurer aux citoyens une réelle politique de la petite enfance. La conférence interministérielle consacrée à la petite enfance a montré ses limites politiques, à croire que les hommes politiques sont peu sensibilisés par cette question... Nous ne voulons pas non plus des ALE, proposées indécemment comme solution miracle de garde à domicile. L'utilisation de l'ALE ne garantit nullement la formation et le sérieux de cette nouvelle forme de domestication des chômeurs accessible aux ménages les plus nantis.

Tout aussi nécessaire est l'intervention de la Région Bruxelloise qui devra suppléer aux carences en affectant des emplois subventionnés en priorité aux communes "pauvres" afin de renforcer l'emploi dans les crèches communales. Car l'inégalité actuelle conduit les communes affaiblies financièrement à réduire leurs dépenses et à raboter les services au public, l'aide sociale, l'école communale, les crèches, les activités parascolaires, le sport... Les communes du centre urbain sont étranglées par la pauvreté structurelle et plurielle.

Quoi qu'il en soit, si les différents niveaux de pouvoirs ne se concertent pas sur cet épineux dossier, les structures d'accueil (les 3 ans et plus) pour nos chères têtes rousses dans les communes du centre urbain feront les frais d'une politique machiste, discriminante et peu solidaire. Encore une fois, le constat sera amer pour les femmes, pour les parents et pour les bambins. Un financement structurel est plus qu'indispensable, c'est la condition essentielle pour préserver une égalité d'accès pour tous les enfants à des services de qualité, c'est sauvegarder l'égalité des chances des femmes quant à leur accès à l'emploi, c'est encore garantir le professionnalisme de qualité des travailleurs et travailleuses. Gageons que cela ne reste pas qu'une utopie?

** Maman, travailleuse.*

(1) Aujourd'hui un accord serait intervenu à la Communauté Française concernant l'encadrement des 0-3 ans.